

**COMPAGNIE  
MÂCONNAIS**



**DES ARCHERS**



# PROJET ASSOCIATIF

**2020 - 2024**



<b>VERSION</b>	<b>DATE</b>	<b>REDACTEUR</b>	<b>Remarques et Observation</b>
1	17/01/17	M. NEVERS & G. CHAMPION	Version initiale et mise en page / multiple relecture
2	10/06/17	M. NEVERS et G. CHAMPION.	Corrections suite aux remarques du CA
3	27/09/18	G. CHAMPION	Mise à jour
4	28/02/2019	G. CHAMPION	Mise à jour
5	25/04/2020	G. CHAMPION	Mise à jour
6	01/07/2020	G. CHAMPION	Mise à jour



PREAMBULE.....	5
MOT DU PRÉSIDENT .....	6
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION.....	8
ENTATION DE L'ASSOCIATION .....	8
Informations générales.....	8
Gouvernance de l'association .....	9
Les différents groupes de travail .....	11
Historiques et dates clefs de l'association .....	12
Nos résultats majeurs depuis 8 ans.....	13
Évolution de la participation aux championnats (départemental, Bourgogne Franche Comté et France) .....	14
Évolution de la participation aux championnats de FRANCE.....	15
.....	17
Les lieux et créneaux d'entraînement : .....	17
Les matériels de l'association : .....	18
Les recettes de l'association : .....	19
Les charges de l'association :.....	20
L'évolution des charges et nos besoins de financement.....	20
.....	21
L'offre d'activités sportives, événementielles .....	21
L'implication territoriale et fédérale du club.....	23
Projet de structuration et de développement de l'association / Volet sportif .....	25
ACTION A1 : AIDER LES ARCHERS COMPÉTITEURS .....	25
ACTION A2 : AIDER A LA DÉCOUVERTE DES ARCHERS VERS LES DISCIPLINES DE TIR .....	26
ACTION A3 : POURSUIVRE LA FORMATION DES ARCHERS VERS LE HAUT NIVEAU .....	26
ACTION A4 : Faciliter l'accès à la pratique et le développement de l'offre de pratique du tir à l'arc pour les jeunes (jusqu'à cadet) et plus particulièrement pour les poussins et benjamins.....	27
ACTION A5 : favoriser la pratique du tir a l'arc sur les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire (USEP, UNSS, UGSEL). Créer des passerelles entre le sport scolaire et le sport associatif fédéral .....	27
ACTION B1 : AIDER AUX DÉPLACEMENTS ET COURS ADULTES POUR COMPÉTITEURS 3D, NATURE et CAMPAGNE.....	28
ACTION B2 : POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE TIR « PARCOURS »	

.....	28
ACTION C1 : AIDE A LA FORMATION.....	29
ACTION D1 : ORGANISATION DE DÉPLACEMENTS COMME SPECTATEUR SUR DES COMPÉTITIONS DE NIVEAU INTERNATIONAL .....	29
ACTION D2 : ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT NATIONAL .....	30
ACTION D3 : ORGANISATION D'UN BOUQUET PROVINCIAL .....	30
ACTION E1 : FORMATION DES CADRES.....	31
ACTION F1 : Formation spécifique des entraîneurs encadrant des archers handicapés. .....	31
ACTION F2 : développement du sport adapté dans le cadre du tir a l'arc et activité physique.....	31
ACTION F3 : Pérennisation de la formation tir à l'arc et activité motrice .....	32
ACTION F4 : Développement du haut niveau sport adapté tir à l'arc.....	32
action f5 : Achat de matériels spécifiques pour faciliter la pratique des archers handicapés .....	32
Comment nous accompagner dans ce développement ? .....	33
Le sponsoring.....	33
Le mécénat .....	33
Quelques retombées médiatiques.....	34



## **PREAMBULE**

Le présent document décrit les principales orientations que la Compagnie des Archers Mâconnais (C.A.M.) souhaite mettre en œuvre dans le cadre de son développement pour la période 2020/2024.

Ce document s'attache à présenter l'organisation mise en place par le conseil d'administration élu en janvier 2017 pour une durée de 4 ans et à préciser les objectifs de la Compagnie en termes de développement sportif et de manifestations pour la période 2020/2024.



## MOT DU PRÉSIDENT

La Compagnie des Archers Mâconnais (C.A.M.), un des clubs de Saône et Loire les plus importants en nombre de licenciés, est doté par la ville de Mâcon d'infrastructures exemplaires uniques dans le département et dont peu de clubs peuvent se prévaloir sur le plan national.

Avec de telles installations et un nombre de licenciés en progression depuis 6 ans de 7% par an en moyenne et aujourd'hui supérieur à 120, la Compagnie des Archers Mâconnais se doit de confirmer une mutation vers des résultats sportifs à la hauteur de ses équipements et de ses ambitions.

C'est une des raisons pour laquelle la Compagnie reste engagée dans une démarche de projet associatif et de développement du club.

La période 2017-2020 correspondant à la durée du mandat pour laquelle l'équipe actuelle a été élue est terminée. **Le bilan des actions de la période 2017-2020 a été réalisé dans un document annexe (hum, non pas fait mais à faire ??).**

Aujourd'hui la période en cours est celle de la période 2020/2024.

La démarche proposée pour ce projet associatif reste celle que l'équipe élue en janvier 2017 s'est engagée à conduire dans le cadre d'un renouvellement de mandat comme elle a conduit les projets de la mandature précédente.

Dans cette période, nous restons attachés à renforcer le développement des objectifs sportifs et à poursuivre l'ambition que la Compagnie reste un lieu de rencontre où tous, valides, handicapés physiques et psychiques, compétiteurs ou archers de loisir, peuvent trouver les moyens d'une expression de soi, tant dans le dépassement de ses objectifs sportifs, dans l'expression de l'effort physique que dans la rencontre avec l'autre.

Avril 2020  
Le Président de la Compagnie  
des Archers Mâconnais.

Gérard Champion

PAGE LAISSEE BLANCHE INTENTIONNELLEMENT



## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

### INFORMATIONS GENERALES

**Fédération d'affiliation :** Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA)

**N° d'affiliation FFTA :** 0271076 depuis la création de la Cie

**Fédération d'affiliation :** Fédération Française Handisport (FFH)

**N° d'affiliation FFH :** 040712453 depuis le 25 novembre 2013

**Fédération d'affiliation :** Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)

**N° d'affiliation FFSA :** N° 71/09 depuis septembre 2014

**Nom de l'association :** Compagnie des Archers Mâconnais

**Sigle :** C.A.M

**Adresse du siège social :** Complexe sportif Jean BURNICHON  
Rue Léo LAGRANGE

**Code Postal :** 71000

**Commune :** Mâcon

**Fixe :** Néant

**Courriel :** archers.maconnais@yahoo.fr

**Site internet :** www.archersmaconnais.fr

**N° Agrément DDJS :** 71-5-104

**N° et date d'inscription en**

**Préfecture :** 715002062 le 11 mars 1980

**N° SIRET :** 44421615400013

**N° APE :** 93122

**N° RNA :** 2580 - 2062







## GOVERNANCE DE L'ASSOCIATION

Photos	Nom Prénom	Fonction dans l'association	Année d'élection
	CHAMPION Gérard	Président	2013
	BERGHMANS Nicole	Secrétaire	2017
	FOUILLOUX Anne		
	GAINOT Gilles	Membre élu	2020
	DUPRE ROMAGNY Véronique	Trésorière Adjointe	2017
	BOUDELOT Nicolas	Membre élu	2020
	BURNICHON Jean ?	Membre élu, Président d'honneur, fondateur de la Cie	2017
	ROUX Maxime	Membre élu,	2020
	MARQUIS Lionel ?		

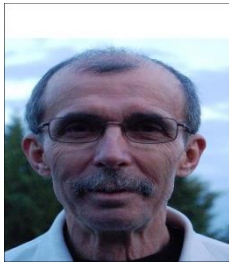
La Compagnie des Archers Mâconnais est dirigée par le bureau qui se réunit lors des Conseils d'Administration de l'association

L'association dispose d'un règlement intérieur et de statuts. La dernière mise à jour des statuts et du règlement intérieur remonte au 13 janvier 2017 au cours de l'Assemblée Générale de la même date.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 2017, il a été décidé de porter le nombre possible de membre élus au Conseil d'Administration à 11, nombre qui a été adopté au cours de l'AG de 2020 (cf tableau ci-dessus).

Aucune charte ou Code de bonne conduite particulier n'existent au sein de la Compagnie, mais le règlement intérieur fait mention de plusieurs règles de « bien vivre ensemble » et ces pratiques sont d'usage à la Compagnie.

La composition du bureau directeur de l'association est la suivante :



**M. Gérard CHAMPION.**

PRÉSIDENT

RESPONSABLE DE LA POLITIQUE DE LA C.A.M.

63, boucle de Sulignat  
01380 BAGÉ LA VILLE

Mail : [archers.maconnais@yahoo.fr](mailto:archers.maconnais@yahoo.fr)

N° tél. portable : 06 87 22 08 43



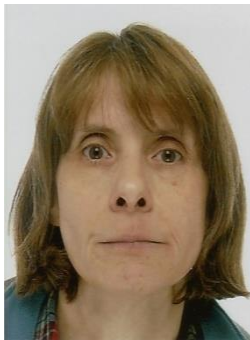
**Mme. Nicole BERGHMANS**

SECRETAIRE

109, rue du Chalument  
71960 PIERRECLOS

Mail : [jpberghmans@wanadoo.fr](mailto:jpberghmans@wanadoo.fr)

N° tel portable : 06 24 95 50 86



**Mme Véronique DUPRÉ - ROMAGNY**

TRÉSORIÈRE ADJOINT

439, rue Paul GAUGUIN  
71000 MACON

Mail : [vero.dupre@orange.fr](mailto:vero.dupre@orange.fr)

N° tel portable : 06 21 70 04 04



## LES DIFFERENTS GROUPES DE TRAVAIL

La Compagnie des Archers Mâconnais est structurée en groupes de travail ou responsables qui se réunissent régulièrement.

La notion de commissions est exclue au profit de « responsables de projets ».

Au titre des sujets nécessitant une réflexion plus approfondie et une définition de la politique de la Compagnie, nous les traitons sous forme de « responsables » qui organisent les réunions et débats nécessaires à la mise au point de projets et ou politiques à soumettre à l'accord du Conseil d'Administration.

- La politique sportive est placée sous la responsabilité du président et du vice-président,
- La politique financière est placée sous celle du président, de la trésorière et du vice-président
- L'entretien des installations est placé sous la responsabilité de bénévoles en fonction des besoins et projets
- L'entretien du petit matériel d'archerie est placé sous la responsabilité de bénévoles en fonction des besoins et projets Ces groupes de travail sont à la fois lieux d'échanges et de réflexion.
- La communication (site de la Compagnie) est placée sous la responsabilité du président et le site face book est placé sous la responsabilité d'un bénévole.
- La communication avec les organes de presse est faible. Un lien est installé avec le JSL à travers une bénévole.
  
- L'école d'arc est placée sous la responsabilité du président. Elle doit trouver d'ici la fin de la prochaine mandature un responsable autre que la présidence
- Les jeunes sont représentés par un porte-parole présent au C.A.



## Historiques et dates clefs de l'association

**1980 :**

Création de la Compagnie des Archers Mâconnais

**1989 :**

Organisation d'un premier championnat de France

**1992 :**

Organisation du championnat de France Jeunes (FITA – Nature et Campagne)

**2000 :**

Organisation du championnat de France «sport adapté »

**2002 :**

Organisation du championnat de France par équipes de ligues jeunes

**2005 :**

La Compagnie des Archers Mâconnais se voit attribuer une salle dédiée au tir à l'arc

**2010 / 2011 :**

Construction d'un jeu d'arc « Beursault »

**2010 :**

Création d'un terrain d'entraînement pour les disciplines de « Parcours »

**2012 :**

Inauguration du jeu d'arc « Beursault »

**2013 :**

La Compagnie des Archers Mâconnais adhère à la Fédération Française Handisport et à la Fédération Française du Sport Adapté.

**2014 :**

La Compagnie obtient le label Or pour ses équipements et sa structuration sportive

**2016 :**

La Compagnie conserve le label Or pour ses équipements et sa structuration sportive  
L'équipe féminine arc classique accède à la deuxième division nationale.

**2017 et 2018 :**

La Compagnie conserve le label Or pour ses équipements et sa structuration sportive

**2019 :**

La Compagnie conserve le label Or pour ses équipements et sa structuration sportive  
La Compagnie est labellisée « sport sur ordonnance ».

**2020 :**

Année marquée par la pandémie de COVID 19. L'activité de la Compagnie a été suspendu pendant plusieurs mois.



## Nos résultats majeurs depuis 8 ans

Dans cette partie de bilan et prospective, nous avons choisi de présenter le bilan complet des podiums obtenus, indifférencié des types de concours et de la nature des championnats.

Ce tableau de l'évolution des résultats en concours est représentatif de l'évolution de la politique sportive vers une valorisation du parcours sportif des archers et de la Compagnie.

### ÉVOLUTION DES PODIUMS (hors équipes) TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES (l'année indique l'année de licence).

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Salle	152	117	124	92	84	75	61	53	47	36	82	51
T.A.E. 70	Annulée	34	50	46	67	26	6	9	15	1	8	16
T.A.E. 50	Annulée	26	29	13	13	16	18	17	7	9	20	30
3D	Annulée	49	38	28	14	22	15	27	13	19	19	20
Campagne	Annulée	10	16	17	18	12	0	0	10	0	1	0
Nature	Annulée	47	48	21	14	26	26	14	7	19	21	6
Beursault	Annulée	36	4	2	3	10	10	13	11	3	3	0

Total		319	309	219	215	187	136	133	110	87	154	123
Evolution		3%	41%	2%	13%	38%	2%	21%	26%	-44%	25%	40%





## ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS (DEPARTEMENTAL, BOURGOGNE FRANCHE COMTE ET FRANCE)

Dans une première étape, l'examen de l'évolution de la participation aux championnats de Saône et Loire, de Bourgogne et de France est un signal d'évolution ou non sur le plan régional, au regard de l'évolution générale des scores des archers en France et plus spécifiquement en région Bourgogne.

*A partir de la saison 2017/2018 (saison 2018 pour les résultats sportifs), l'analyse porte sur l'ensemble de la nouvelle région BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ;*

*Compte tenu d'une continuité des participations en équipe dans les différentes disciplines, les résultats indiqués ne tiennent pas compte des résultats en équipe. Seuls sont mentionnés dans les commentaires les participations et résultats éventuels en championnat de France.*

### **2015 (2014/2015) :**

Toutes disciplines confondues : 66 participants et 31 médailles (7 Or, 17 Argent, 7 Bronze)

### **2016 (2015/2016) :**

Toutes disciplines confondues : 81 participants et 53 médailles (21 Or, 17 Argent, 15 Bronze)

*Le niveau de participants reste constant mais une baisse des médailles dues à l'absence de l'équipe féminine sur le circuit par équipes)*

### **2017 (2016/2017) :**

Toutes disciplines confondues : 81 participants et 42 médailles (13 Or, 19 Argent, 11 Bronze)

*Le niveau de participants reste constant mais une baisse des médailles dues à l'absence de l'équipe féminine sur le circuit par équipes).*

*Adrien MAGNIEN est sacré Champion de France tir NATURE*

### **2018 (2017/2018) :**

Toutes disciplines confondues : 142 participants et 71 médailles (33 Or, 23 Argent, 15 Bronze)

*Le nombre de participants est en augmentation manifestant les résultats de la politique sportive de la Compagnie. A la suite les résultats en médailles sont en progression, également témoin de la formation des archers au sein de la Compagnie. Les archers NATURE accèdent au Championnat de France par équipe et individuel. Adrien MAGNIEN est sacré Vice-Champion de France tir NATURE.*

### **2019 (2018/2019):**

Toutes disciplines confondues : 97 participants et 56 médailles (24 Or, 21 Argent, 11 Bronze) ;

*La diminution de participants est importante. Elle s'explique par le fait que cette année est marquée par un changement de système dans l'organisation des championnats avec l'intronisation de la notion de championnats et de coupe de France ; Année de transition qui se traduit par une partition moindre des archers aux championnats. Malgré une diminution des participations aux championnats, l'année est marquée par une augmentation du nombre de participants aux championnats de France et par les podiums de Martine GRAIN, Romain BUIRON ET Clara LANGLAIS et le titre de championne de France tir NATURE de Myriam VILLELOUP ;*

### **2020 (2019/2020) :** (pour cette saison seul sont pris en compte les résultats des championnats en salle)

Saison salle uniquement : 40 participants et 28 médailles (8 or, 13 Argent, 7 Bronze) ;

*Année marquée par la pandémie de COVID 19 qui a percuté l'ensemble des compétitions et conduit à l'annulation de tous les championnats (hors salle, la saison salle se terminant en février, soit avant la période de déconfinement qui a marqué cette pandémie).*

*Cette année s'annonçait comme prometteuse puisque pour la seule saison salle les archers de la Compagnie ont ramené un total de 40 qualifiés et 28 médailles pour les championnats départemental et régional (a noté que dans les concours dominicaux, les archers de la Compagnie ont ramené 152 médailles soit une progression sur 2018 de 30%).*



## ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Pour les championnats de France, nous avons pris également le critère de participation comme base de constat. En effet les résultats obtenus jusque dans les années 2012, l'étaient à travers une personnalité forte sur le plan international (serge CORVINO) qui a quitté la Compagnie suite à un changement d'affectation professionnel.

2015 (2014/2015) :

Toutes disciplines confondues : 7 participants

2016 (2015/2016) :

Toutes disciplines confondues : 8 participants avec une mutation importante vers le tir olympique

2017 (2016/2017) :

Toutes disciplines confondues : 8 participants et 1 titre de champion de France en tir Nature (Adrien MAGNIEN) et une 4<sup>ème</sup> place (Myriam VILLELOUP)

2018 (2017/2018) :

Toutes disciplines confondues : 14 participants et un titre de vice-champion pour Adrien MAGNIEN en tir NATURE. Evolution naturelle qui demande maintenant un soutien plus fort pour renforcer le haut niveau.

2019 (2018/2019) :

Toutes disciplines confondues : 14 participants, 4 podiums dont 1 place de Championne de France tir NATURE pour Myriam VILLELOUP, une place de 3<sup>ème</sup> pour Martine GRAIN, une place de seconde (dans le cadre de l'UNSS) pour Clara LANGLAIS et une place de 3<sup>ème</sup> pour Romain BUIRON.

2020 (2019/2020) :

Seul est pris en compte le championnat de France de tir en salle (voir ci-dessus) : 2 qualifiés pour 2 podiums, 1 place de 2<sup>ème</sup> pour Evan GARNIER et une place de 2<sup>ème</sup> pour Martine



## L'état des lieux, l'analyse et les orientations

---



### Les ressources humaines

Les dirigeants de la Compagnie des Archers Mâconnais sont tous des bénévoles (6 hommes et 4 femmes).

Le nombre d'adhérents de la compagnie intervenants bénévolement sur toute l'année est d'une vingtaine (y compris les 10 membres du Conseil d'Administration). Pour les actions plus ponctuelles lors de l'organisation de manifestations ou des journées d'entretien des installations, la compagnie peut compter sur un groupe de plus de 25 personnes installations,



### Les entraîneurs fédéraux et les animateurs :

Parmi ses effectifs, la compagnie compte :

- 1 cadre technique fédéral intervenant en bénévole auprès des jeunes compétiteurs
  - 1 brevet d'état
  - 4 entraîneurs fédéraux (tous à jours de leurs remises à niveau)
  - 2 assistants entraîneur
- *Soucieuse d'assurer une formation de qualité au sein de la Compagnie, les saisons à venir d'ici la fin de la mandature devront permettre la création de nouveaux entraîneurs, l'évolution qualitative de certains et la mise en place de certificat de qualification professionnelle.*



### Les salariés :

La Compagnie des Archers Mâconnais n'emploie à ce jour aucun salarié permanent. Pour ses besoins ponctuels, elle a recours à des prestataires de services extérieurs. Dans le cadre des entraînements à destination des archers en compétition, elle fait appel à deux brevets d'état en complément et en collaboration des cadres bénévoles de la Compagnie. Dans le cadre du projet de développement du sport adapté au sien de la Compagnie et en BFC, elle a eu recours un CDD d'1 an à raison de 5 heures semaines, financé sur fond privé (Fondation BFC SOLIDARITÉ).

Le projet 2020 est l'emploi administratif 5h semaine de Ronelyam MASRABAYE sur fond public alloué par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.





## Les arbitres

La Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) impose à tous les clubs d'avoir au moins un arbitre fédéral pour pouvoir organiser des compétitions officielles qualificatives pour les championnats de France. A ce jour, la Compagnie compte dans ses effectifs, deux arbitres fédéraux et 2 postulants en formation.

La Compagnie continuera à valoriser au cours de son mandat une politique d'information dans les domaines de l'arbitrage.

Au cours de la saison, une valorisation du rôle de l'arbitre sera entreprise par la mise en place de stage d'information et la mise en place d'aides aux arbitres de la part des jeunes pendant les concours officiels



## La planification des équipements, des sites de pratique et les ressources matérielles



### Les lieux et créneaux d'entraînement :

Les entraînements ont lieu sur le site de la Compagnie des Archers Mâconnais au complexe sportif de tir à l'arc Jean BURNICHON – rue Léo Lagrange à Mâcon.

Ce site regroupe une salle pour la pratique hivernale qui permet au club d'organiser des compétitions officielles à 18m, un jeu d'arc pour les tirs traditionnels à 50 m, un terrain de tir extérieur permettant des tirs à 70 m et un terrain d'entraînement pour les disciplines de parcours.

La Compagnie est ouverte aux créneaux horaires suivants :

- Pour les entraînements libres ouverts à tous : les lundi, mercredi et vendredi de 17h30 à 20h00.
- Pour l'école d'arc : le mercredi de 13h30 à 17h30
- Pour les adultes débutants ; le lundi de 19h30 à 20h30.
- Pour les groupes d'entraînements compétitions : le mardi de 18h30 à 20h30 (horaire spécifique pour les adultes compétiteurs « multi discipline ») et pour le groupe de jeunes compétiteurs, le jeudi de 18h30 à 20h30 pour les adultes tir olympiques
- Pour les archers loisirs en perfectionnement le mercredi de 18h30 à 19h30
- Pour les groupes des foyers et accueil de jour : le lundi de 14h30 à 18h et le vendredi de 14h à 17h.

Ainsi, grâce à la modulation de l'espace de la salle que nous avons mise en place au cours de la saison 2016, permettant de séparer la salle de tir en deux, les installations sont ouvertes environ **28h00** par semaine

Les archers confirmés qui en font la demande peuvent (sous certaines conditions) posséder les clés leur permettant de s'entraîner sur les installations extérieures en dehors des horaires d'ouverture.

L'ensemble de ces installations sont partagées avec la section tir à l'arc de la retraite sportive de Mâcon.

## Le matériel de l'association :



Au sein du complexe sportif, attenant à la salle de tir, la Compagnie a à sa disposition une grande pièce servant à la fois de bureau, de salle de réunions et de lieux de convivialité.

Deux toilettes (dont un aménagé pour les personnes à mobilité réduite) et une pièce de stockage sont également à disposition.

Pour la pratique du tir à l'arc pour les jeunes et les adultes, le club met à disposition du matériel d'initiation destiné à chaque public avec des arcs de puissances et de tailles adaptées.

Pour permettre une pratique différenciée du tir à l'arc, la Compagnie s'est équipée d'une palissade mobile permettant dans le même espace clos de tirer à des distances différentes et permettant ainsi des entraînements différenciés.

Dans le même esprit elle s'est équipée de cibles mobiles (6) pour permettre l'aménagement du terrain extérieur à des distances différentes avec une mise en œuvre accessible au plus grand et dans un temps limité d'installation. Cet équipement doit être augmenté pour permettre l'équipement de la totalité des lignes de tir extérieur



## Les éléments du budget



### Les recettes de l'association :

Les recettes de la compagnie sont les suivantes :

#### LES SUBVENTIONS

De la Ville de Mâcon, qui nous accorde une subvention en fonctionnement et aides qui représentent 25% environ de nos recettes.

Du Département de Saône & Loire et de la Région Bourgogne Franche Comté qui nous apportent des aides en fonction des dossiers déposés

#### LES AIDES ANS

La demande de subvention est réalisée par le club. Sur la base de sa politique sportive et sociale, elle présente plusieurs projets pouvant être subventionnés. A ce jour, la Compagnie des Archers Mâconnais a reçu une aide 2019 au titre du sport sur ordonnance et elle est porteuse d'une demande d'aide au titre du développement du tir à l'arc dans le cadre du sport adapté et de sa section sport adapté d'une part et d'autre part d'une aide pour favoriser le tir à l'arc chez les poussins et benjamins et pour favoriser le tir à l'arc en milieu scolaire en école primaire.

#### LES AIDES DU CD71 TIR A L'ARC et du COMITÉ RÉGIONAL DE TIR A L'ARC B.F.C.

Ces deux structures de la FFTA nous aide par la mise à disposition d'un cadre technique régional pour les entraînements du groupe jeunes compétiteurs.

#### LES COTISATIONS

Les cotisations des adhérents qui représentent 30% de nos recettes

Le club accepte les chèques vacances, coupons sport, chèques restaurant ou tickets loisirs

*Le Club applique des tarifs différenciés en fonction de la pratique sportive ou de loisir et de l'âge (jeune ou adulte) de l'adhérent ainsi qu'un tarif familial. Des tarifs préférentiels sont également appliqués pour les adhérents licenciés en sport adapté ou handisport.*

#### LES RECETTES DE CONCOURS

Nos recettes cumulées des différentes interventions (concours, animations, buvettes) atteignent environ 2500€ par an soit 10 % de nos recettes.

#### LES VENTES DIVERSES ET REMBOURSEMENT

Ces recettes sont pour la plupart issues des petites fournitures et travaux de réparation du matériel d'archerie des archers, d'une part, et, d'autre part, des ventes diverses effectuées par la buvette au cours des diverses manifestations.

Sur les services tels que la revente aux membres de la Compagnie de fournitures comme les Kits de début d'année et les maillots du club, la Compagnie ne réalise aucun bénéfice.

## ANIMATIONS

Le club organise, ponctuellement, au sein de la Compagnie, des animations rémunérées pour les établissements scolaires, entreprises, centre de loisirs. Ces animations sont une source de revenu à développer.

## SPONSORING

Les recettes liées au sponsoring représentent aujourd'hui 1000,00€ en moyenne par an, soit environ 5% de nos recettes. Une politique de recherche de partenaires sera développée dans le cadre de la saison 2020/2024



### Les charges de l'association :

Les postes importants de dépenses sont classiquement :

- Le fonctionnement et essentiellement le poste chauffage,
- L'achat de cibles tant extérieure qu'intérieure et l'achat de cible 3D
- La prise en compte des frais de déplacements et d'inscription pour les championnats, poste en augmentation dans le cadre d'une politique de développement de la participation des archers de la Compagnie aux différents concours.
- Les dépenses pour licences FFTA
- Les dépenses de fournitures diverses, frais postaux, téléphone, etc. Ces dépenses sont prévues à la baisse avec le changement d'opérateur téléphonique. Elles font l'objet d'examen régulier pour réduire au minimum fonctionnel ces postes budgétaires de dépenses



### L'évolution des charges et nos besoins de financement

L'augmentation du nombre de podiums est liée à l'augmentation du nombre de compétiteurs et génère les incidences financières suivantes estimées à près de 10000€ par an :

- Frais de Brevet d'Etat encadrant les entraînements destinés aux compétiteurs
  - les différentes disciplines de niveau national et international nécessitent l'encadrement des compétiteurs sous deux grandes catégories :
    - un entraînement spécifique arc classique et arc à poulies pour la filière T.A.E., et un entraîneur spécifiques pour les disciplines dites de « parcours ».
- L'objectif de ce renfort est de permettre :
  - pour la filière T.A.E., l'accès aux championnats de France individuels au plus grand nombre possible et tendre vers une régularité de présence sur les podiums individuels à l'horizon 2020 / 2024,
  - pour la filière T.A.E., l'accès aux compétitions par équipe de clubs tant pour les arcs classiques que pour les arcs à poulies (les compétitions par équipe étant divisées en 3 niveaux ; Division Régionale, Division 2 et Division 1) et une participation au niveau DR en 2022
  - pour la filière « parcours », l'accès aux championnats de France « campagne », « tir nature » et « tir sur cible 3D » avec la réussite de podium dans les 3 ans

- L'achat de ciblerie adaptée aux compétiteurs et notamment aux archers arc à poulies
  - la puissance des arcs à poulies et la progression de la qualité de tir des archers évoluant a pour effet direct une usure plus importante des cibles (tant mur de tir intérieur que les cibles extérieures).
  - Le remplacement ou la réparation des cibles se situent dans un rythme pu important et conduisent à une dépense supplémentaire estimée à 2000€ l'an.
  - Les cibles extérieures spécifiques arcs à poulies représentent un investissement à 2200 €.
- Le développement des ambitions sportives nécessite un accompagnement des compétiteurs dans la prise en charge partielle des frais générées par les compétitions.
- **A ce jour la politique d'aide de la Compagnie consiste à :**
  - **prendre en charge les frais d'inscription des championnats estimés aujourd'hui à 1000€**
  - **prendre en charge partiellement les frais de transport, de restauration et d'hébergements pour les championnats de région et France (nous avons exclus les championnats de S&L par souci d'économie), dépense estimée à 6500€**
  - **prendre en charge partiellement les frais de tenue pour les championnats de région et France (nous avons exclus les championnats de S&L par souci d'économie), dépense estimée à 1000€**

Ces dépenses dépassent de manière importante les capacités financières des seules licences de la Compagnie puisqu'elles conduisent à un budget prévisible annuel aujourd'hui proche 6000€.

Si nous envisageons des solutions d'auto-financement par la mise en place d'activités complémentaires au sein de la Compagnie (stages), les possibilités restent limitées.

Le développement escompté de la Compagnie ne pourra donc s'accompagner que grâce à :

- une dotation communale tenant en compte les résultats de la Compagnie et de ce fait l'image véhiculée de la ville de Mâcon,
- un partenariat plus important sous forme d'aide financière indispensable pour faire face à certaines dépenses,
- un partenariat sous forme d'aide « matérielle » tel qu'achats de tenue, de matériels d'archerie pour aide aux plus jeunes entrant en compétition ou sous forme de cadeau aux archers titrés.
- Toutes formes d'aides autres permettant à la Compagnie d'avancer vers ses objectifs, tel que le prêt ou la prise en charge de transport semi-collectif.

### L'offre d'activités sportives, événementielles



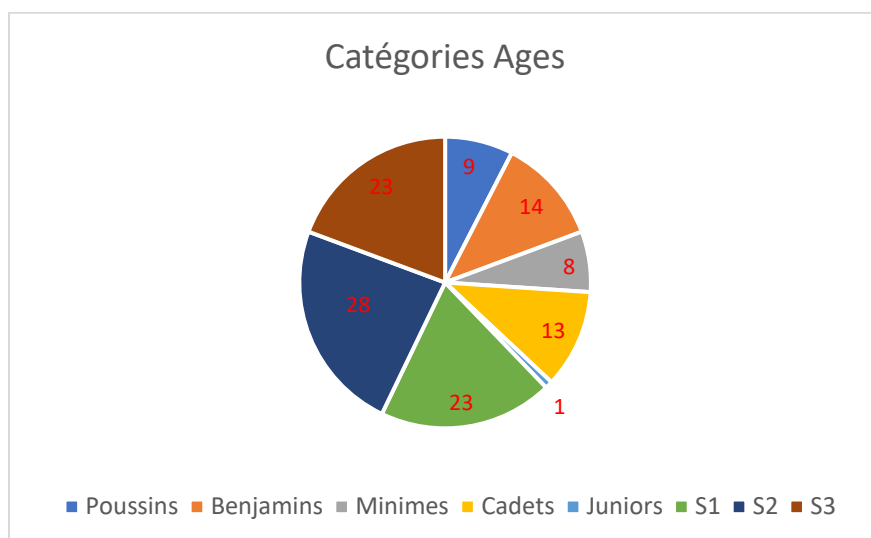
La Compagnie des Archers Mâconnais est un club qui accueille tous les types de pratiquants du tir à l'arc.

Du jeune poussin de 7 ans au super vétéran de 80 ans et +, du tireur à l'arc à poulie au tireur à l'arc traditionnel, du compétiteur au tireur loisir, des archers handicapés et des archers valides, des hommes et des femmes

La proportion d'hommes est toutefois bien supérieure à celle des femmes avec des rapports de l'ordre de 75% d'hommes (89) et 25 % de femmes (29), (référence au 31/01/2020) marquant ainsi une baisse sensible dans la participation des femmes à notre sport en comparaison des saisons précédentes.

- La pratique des femmes devra faire l'objet d'une réflexion permettant de retrouver un taux de participantes au moins équivalent à 33%

Plus de 61 % des adhérents sont des adultes et 39 % des jeunes (référence au 31/01/2020)



## La pratique sportive au sein de la Compagnie

### COMPÉTITIONS

La Compagnie des Archers Mâconnais organise à minima les concours suivants :

- Un concours officiel en salle 18 m au mois d'octobre et au mois de décembre
- Un concours officiel en extérieur à 50m et à 70 m (tous publics) et deux concours jeunes TAEi, au mois de juin
- Deux concours officiels de tir beursault (tir traditionnel à 50m) au mois d'octobre et Avril ou Mai
- Une rencontre amicale pour les archers en situation de handicap psychique et ou mental
- Une rencontre débutant « spécial jeune » en salle à 15 m au mois de Avril ou Mai
- Une rencontre officieuse 3D INDOOR au mois de novembre

### ANIMATIONS

La Compagnie des Archers Mâconnais participe tous les ans au forum des associations (1.2.3. Mâcon) organisé par la ville de Mâcon, le deuxième week-end de septembre. La semaine suivante, le club ouvre ses portes pour présenter ses installations aux personnes désireuses de découvrir notre activité.

### ÉVÉNEMENTS INTERNES

Il est de tradition dans un club de tir à l'arc d'organiser deux événements d'importance :

- Le premier, un tir récréatif, au mois de janvier pour fêter la saint Sébastien, patron des archers. Ce prétexte est surtout l'occasion de réunir lors d'une journée de convivialité les archers débutants et confirmés autour d'une expression ludique du tir à l'arc.
- Le deuxième, a un caractère de compétition plus marqué. Le vainqueur de ce tournoi devra représenter la Compagnie lors d'une compétition départementale, et ainsi de suite jusqu'au France. Il s'agit du tir de l'abat oiseau, (tir traditionnel à 50m) ou le vainqueur sera nommé Roi de club.

Soucieuse de transmettre ces traditions et surtout les valeurs de respect et de compétitivité qui y sont associées, la Compagnie des Archers Mâconnais organise ces deux événements tous les ans.

### L'implication territoriale et fédérale du club



La Compagnie des Archers Mâconnais participe tous les ans au forum des associations (1.2.3. Mâcon) organisé par la ville de Mâcon le deuxième week-end de septembre.

Elle est en bonne relation avec la section « tir à l'arc » de l'association de la retraite sportive de Mâcon, avec laquelle elle partage les infrastructures.

Aujourd'hui la Compagnie est représentée au niveau des instances suivantes :

- Comité directeur du Comité Régionale BFC de tir à l'arc par M. CHAMPION Gérard
- Comité directeur du Comité Régional BFC de tir à l'arc par M. FRANCOIS Patrice
- Membre de la commission sportive du Comité Régionale BFC de tir à l'arc par M. CHAMPION Gérard
- Comité Départementale de tir à l'arc par M. MARICHY Vincent
- Sport adapté par Mme Ronelyam MASBAYE référente tir à l'arc auprès de la Ligue de Bourgogne Franche Comtés.

La Compagnie a pour objectif de renforcer sa représentation dans ces instances ainsi que dans celle des structures départementale et régionale de la FFH et de la FFSA, auxquelles la Compagnie des Archers Mâconnais est affiliée.



## Objectifs Généraux du Club :

---

### Volet sportif :

- Poursuivre le développement de la performance du club en atteignant un niveau de résultat régional sur les disciplines de tir « olympique » et permettre l'accès au niveau national
- Poursuivre le développement des disciplines de parcours et aider à la découverte de ces disciplines par les jeunes,
- Maintenir le nombre d'entraîneurs fédéraux de club
- Développer le sport adapté au sein de la Compagnie et aider à la formation de sportif de niveau régional et national.
- Favoriser et développer le « sport santé » au sein de la Compagnie sur la base du label de la Compagnie et de son formateur

### Volet éducatif :

- Maintenir l'école d'arc et renforcer et aider à la formation des jeunes compétiteurs.
- Etudier et favoriser si possible l'activité tir à l'arc dans le milieu scolaire et périscolaire.
- Aider aux frais de déplacement vers les championnats et grandes compétitions

### Volet formation :

- Formations pour les cadres de la compagnie
- Formations pour accueil vers le public handisport ou sport adapté

### Volet social :

- Donner l'accès à toutes les catégories sociales et développer l'accessibilité au sport adapté et au sport handicapé.
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles, entre disciplines de tir et entre publics loisirs, compétitions et handicapés ;
- Favoriser l'entraînement des personnes en situation de handicap vers la pérennisation de leurs activités de tir à l'arc.

L'ensemble des actions décrites dans les chapitres suivants peuvent être classées en 3 typologies d'action pour la compagnie :

- Frais de déplacement (dans ses actions la compagnie s'engage à aider les membres de l'association en participant aux frais liés aux déplacements)
- Formation (dans ses actions la Compagnie s'engage à prendre en charge les frais d'inscriptions aux formations ou de participer à la rémunération des formateurs)
- Achat de matériel (dans ses actions la compagnie s'engage à acheter du matériel spécifique)





## Projet de structuration et de développement de l'association / Volet sportif

**ACTIONS A** : Développer la performance du club en atteignant un niveau de résultat régional et national sur les disciplines de tir « olympique » et sur les disciplines de « parcours »

### ACTION A1 : AIDER LES ARCHERS COMPÉTITEURS



Les résultats au niveau national repose aujourd'hui grâce au travail fait depuis 2013 sur les diverses disciplines de tir (tir Nature, tir Campagne, tir Beursault, Tir 3D, tir TAE 70M).

La compagnie a pour objectif de poursuivre l'aide apporter à ces disciplines par la prise en charge d'un entraîneur Brevet d'Etat pour les deux groupes d'entraînement à la compétition adultes, à la prise en charge à partir du niveau régional des frais d'inscription aux championnats dans toutes les disciplines citées et à la prise en charge partielle des frais de déplacement et d'hébergement (hébergement sous condition de distances).

L'effort et l'action proposé est dans le même esprit qu'initialement ; apporter notre aide aux archers de haut niveau mais **sans privilégier dans cette action une discipline.**

Détail du contenu de l'action :

Prise en charge « partielle » des frais de déplacements pour les archers et équipes participants aux championnats de BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ et de France.

S'agissant de déplacement sur un circuit national pour une équipe la prise en charge des déplacements et l'inscription doit être gérée sur une ligne spécifique afin de connaître le coût précis de cette action.

Délai de réalisation (à l'heure de rédaction du présent projet sportif, les championnats extérieurs sont annulés et la saison considérée comme blanche ; sur cette saison, seul le championnat de France est dans la réussite de nos objectifs avec la présence de 2 archers tous deux vice-champions.

2021, 2022, 2023 et 2024 : poursuite et augmentation du nombre de participants au championnat de France et augmentation du nombre de podium.

**Budget** : → le budget moyen estimé pour aider au déplacement des compétiteurs est de **7000€ pour 2019 TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES** avec une évolution prévisible du coût global compte tenu de l'évolution du niveau de compétition des archers de la Compagnie.





## **ACTION A2 : AIDER A LA DÉCOUVERTE DES ARCHERS VERS LES DISCIPLINES DE TIR**

Objectif prioritaire ; développement des disciplines T.A.E. (tir olympique), 3D, NATURE et CAMPAGNE.

Détail du contenu de l'action :

L'ensemble des dirigeants et des entraîneurs de la Compagnie doivent inciter et encourager les archers de la Compagnie tirant dans ces disciplines à participer aux entraînements dédiés à la compétition et à se déplacer en compétition.

Des journées d'information, de découverte, ou d'optimisation (réglages matériels) de ces armes et notamment des arcs à poulies seront organisées

L'ensemble des adhérents de la compagnie pourront participer à ces journées, quelques soit les disciplines pratiquées. Seul si le nombre de participant est trop important, d'autres sessions seront organisées

Budget : 0,00 €, pour la prise en charge des déplacements et l'inscription à divers championnats font partie de l'action n°A5

1000,00 € pour l'organisation de stage (pris en charge sur fond propre).

Délai de réalisation prévu :

*2021 pour les journées d'information, de découverte, ou d'optimisation (réglages matériels) de ces arcs.: objectif réalisé*



## **ACTION A3 : POURSUIVRE LA FORMATION DES ARCHERS VERS LE HAUT NIVEAU**

Cours adultes pour les compétiteurs pratiquant le tir longue distance sur cible anglaise ou autres disciplines

Détail du contenu de l'action :

Un groupe de 10/12 archers engagé dans une démarche de compétition et de performance, participe à raison de 8 séances par an, à des cours encadrés par un entraîneur brevet d'état en tir à l'arc. Chaque séance d'entraînement dure 2h00 sur 40 semaines et 8 séances particulières de 4h

L'objectif est de renforcer le travail d'encadrement accompli bénévolement par un entraîneur de niveau 2 par des entraîneurs Brevet d'Etat avec pour objectif le renforcement des participations aux championnats de France et une démarche permettant l'acquisition de podiums dans les 4 ans à venir (soit 2023).

Budget :

**8000,00 €** par an, pour l'emploi du brevet d'état

Délai de réalisation prévu :

il s'agit d'une action existante depuis 2012 et qui a pour vocation d'être maintenue tous les ans, au moins jusqu'à la fin de ce projet associatif, soit fin décembre 2020



## **ACTION A4 : FACILITER L'ACCES A LA PRATIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE PRATIQUE DU TIR A L'ARC POUR LES JEUNES (JUSQU'A CADET) ET PLUS PARTICULIEREMENT POUR LES POUSSINS ET BENJAMINS**

Cet objectif comprendra les actions suivantes :

- Accès à la pratique : la Compagnie organise tous les mercredis une formation au tir à l'arc à travers « l'école d'arc » divisé en tranche d'âge (poussins / benjamins 1<sup>ère</sup> année, benjamins / minimes, minimes / cadets). Cette école d'arc est encadrée par des entraîneurs bénévoles.
  - o L'objectif est de permettre le salariat d'un entraîneur en renfort des bénévoles pour apporter un complément technique et pédagogique à l'offre. Le temps de cet entraîneur est considéré sur 3 heures (13h30 / 16h30) pour 30 semaines
  - o La Compagnie est équipée d'arcs de petites tailles et de faibles puissances. Toutefois pour répondre à la capacité d'accueil, l'achat de 3 arcs permettant un accueil dès l'âge de 7 ans est nécessaire.

Budget :

**3700,00 €** par an

Délai de réalisation prévu : saison 2020 / 2021



## **ACTION A5 : FAVORISER LA PRATIQUE DU TIR A L'ARC SUR LES TEMPS SCOLAIRES, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE (USEP, UNSS, UGSEL). CREER DES PASSERELLES ENTRE LE SPORT SCOLAIRE ET LE SPORT ASSOCIATIF FEDERAL**

Dans ce cadre, notre objectif est de renforcer la découverte et l'activité du tir à l'arc pour les enfants scolarisés en primaire.

Cette action comprendra :

- Recensement des établissements (école primaire), prise de rendez-vous auprès des chefs d'établissement, proposition d'action de découverte et de pratique pérenne au sein de l'établissement.
- Vérification de la possibilité d'action au sein de l'établissement,
- Installation et mise à disposition sous forme de prêt du matériel nécessaire à la réalisation de la pratique (il est considéré des classes de 30), soit intervention par groupe de 6, étalé sur  $\frac{3}{4}$  heure par groupe.
  - o Matériel : cible mobile (3), kit individuel (6), arcs (6) et blasons.
  - o Contrat de mise à disposition du matériel, transfert du matériel et installation par les entraîneurs,
    - Pour répondre à cet objectif ; achat de 6 arcs et 3 chevalets mobiles avec cible mousse, achat de 6 kits individuel
- Encadrement des cours par entraîneur fédéral,
- Séance d'une demi-heure ou 45' suivant possibilité des horaires.

Budget :

**6240,00 €** par an

Délai de réalisation prévu : saison 2020 / 2021

ACTIONS B  
Développer les disciplines de parcours



**ACTION B1 : AIDER AUX DÉPLACEMENTS ET COURS ADULTES POUR COMPÉTITEURS 3D, NATURE ET CAMPAGNE**

Aides aux déplacements et Cours adultes pour les compétiteurs pratiquant les autres disciplines de la fédération.

Détail du contenu de l'action :  
Intégré à l'action A1, A2 et A3 ci avant.

Budget :  
0,00 € intégré ci avant

Délai de réalisation prévu :  
Cette action mis en place en septembre 2016 a pour vocation d'être maintenue tous les ans, au moins jusqu'à la fin de ce projet associatif, soit fin décembre 2020



**ACTION B2 : POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE TIR « PARCOURS »**

Poursuivre l'aménagement du terrain de tir « parcours » pour une utilisation en toute sécurité et permettre un entraînement spécifique.

Détail du contenu de l'action :  
Organiser les pas de tir et les cibles en fonction des spécificités de tir des disciplines de parcours (Campagne, Nature et tir sur cible 3D). Organiser l'accès et le circuit dans un cadre de sécurité maximum.  
Réaliser l'achat de cibles adaptées à la pratique et réaliser l'achat de tous éléments de sécurité nécessaire à l'exercice de la discipline.

Budget estimatif : **3000,00 €**

Délai de réalisation prévu : objectif 2022

## ACTION C

Maintenir le nombre d'entraîneur fédéral (FFTA) de club de niveau 1 et 2 ainsi que le nombre d'arbitre



### ACTION C1 : AIDE A LA FORMATION

Soutien financier du club qui s'engage à prendre en charge les frais de formation et de déplacement pour les adhérents de la compagnie s'inscrivant dans ces formations.

#### Détail du contenu de l'action :

Prise en charge des frais d'inscription aux formations et prise en charge des frais de déplacements selon le barème établie et validé par le CA.

Il est précisé que pour le CA de la compagnie les pré-requis minimum (résultat, ancienneté, pré examen) qui peuvent parfois être exigé par la FFTA pour l'obtention du diplôme doivent avoir été obtenu et validé afin que l'engagement de la compagnie soit maintenu.

#### Budget estimatif:

2 000,00 € Ce budget est une volonté de la compagnie, il sera soit en augmentation soit en diminution en fonction du nombre de candidat volontaire et motivé pour devenir entraîneur ou arbitre.

#### Délai de réalisation prévu :

Immédiat et en fonction des calendriers de la fédération, il s'agit là d'une action qui ne peut s'inscrire que dans la continuité de la période en cours.

## ACTION D : LE HAUT NIVEAU DES COMPÉTITIONS



### ACTION D1 : ORGANISATION DE DÉPLACEMENTS COMME SPECTATEUR SUR DES COMPÉTITIONS DE NIVEAU INTERNATIONAL

Détail du contenu de l'action :

- Formations / Frais de déplacement
- Organiser des déplacements comme spectateur sur certain grand rendez-vous de nos disciplines.

Comme par exemple :

- la manche française de la coupe du monde de Nîmes qui a lieu tous les ans
- une compétition internationale de parcours type 3D, campagne ou nature,
- d'autres compétitions internationales qui peuvent avoir lieu assez proche de notre ville comme Lausanne (Suisse) Vittel (France),
- le bouquet provincial annuel ...

L'intérêt de cette action est de créer une émulation, une envie d'aller vers l'excellence. Elle permet de donner un ressentie d'expérience lors de la participation par un archer à un championnat (nationale ou international) en ayant déjà eu un aperçu de l'ambiance qu'il y règne.

Budget estimatif : 0,00 € / la compagnie organisera les déplacements en groupe, réservation d'hôtel, transport afin de réduire les coûts, mais ceux-ci resteront intégralement à la charge des participants. Seules les avances de frais pourraient être faites par la compagnie.



## **ACTION D2 : ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT NATIONAL**

Voir ci-après actions F ;



## **ACTION D3 : ORGANISATION D'UN BOUQUET PROVINCIAL**

Détail du contenu de l'action : la Compagnie souhaite organiser durant cette période un bouquet provincial.

- Le bouquet provincial, manifestation traditionnelle par excellence puisque remontant au moyen âge dans ses premières expressions, est annuel et réunit l'ensemble des Compagnies, clubs et archers de France.
- Il se compose d'une journée de parade dans la ville retenue pour cette organisation et rassemble environ 300 archers provenant de 300 clubs issus de toutes les régions de France
- Il est l'occasion d'un concours « général » organisé par la Ville organisatrice et se déroulant dans une trentaine de clubs ou Compagnies en France
- Il est l'occasion de tirs « ludiques » au cours de la journée de parade ainsi que de rencontres multiples autour du tir à l'arc et de la tradition dans le tir à l'arc.
- Il est l'occasion de cérémonies officielles tel le dépôt de gerbe, le salut des drapeaux à la Mairie pour inscription dans la parade, la messe souvent célébrée par l'évêque du diocèse

L'intérêt de cette action est multiple :

- Permettre le regroupement de plusieurs milliers d'archers et ainsi valoriser ce sport,
- Marquer la longévité de la pratique traditionnelle et sportive de ce sport,
- Faire découvrir une ville et son environnement, son attachement au sport et à la tradition.

Budget estimatif : 60 000 € dégagant un léger bénéfice

Délai de réalisation prévu : 2023



## ACTION E

### Développer la formation des cadres aux structures associatives

#### ACTION E1 : FORMATION DES CADRES

Détail du contenu de l'action :

##### **Formations / Frais de déplacement**

Prise en charge des frais d'inscription aux formations spécifiques pour les cadres de l'association (formation de gestion d'association, de recherche de partenaires, ..... ) et prise en charge des frais de déplacements suivant le barème établie et voté par le CA.  
Cette action ne concerne pas les actions de formation pour les entraîneurs.

Budget estimatif : 600,00 € sur la période du projet d'association.

Délai de réalisation prévu :

Immédiat, en fonction des calendriers de formation, il s'agit là d'une action qui ne peut s'inscrire que dans la continuité de la période en cours.

Les possibilités de telle formations sont assez rare, mais la compagnie s'engage à leur prise en charge en cas de demande d'un des membres du CA.



## ACTIONS F

### Développement du sport adapté et du sport handicapé

#### ACTION F1 : FORMATION SPECIFIQUE DES ENTRAINEURS ENCADRANT DES ARCHERS HANDICAPES.

Détail du contenu de l'action :

- Formations / Frais de déplacement
  - Participation aux formations spécifiques organisées par la FFH et la FFSA et prise en charge des frais de participation et de déplacement.

Budget estimatif : 500,00 €

Délai de réalisation prévu : en fonction des formations organisées par ces deux fédérations et de la disponibilité des entraîneurs

#### ACTION F2 : DEVELOPPEMENT DU SPORT ADAPTE DANS LE CADRE DU TIR A L'ARC ET ACTIVITE PHYSIQUE

- Développement du tir à l'arc Sport Adapté au sein de la Compagnie
- Recenser les établissements de Saône et Loire et organiser rencontres et découvertes auprès des structures désireuses.
- Organiser la mise en place de créneaux horaires réguliers dans le cadre d'un entraînement sportif et ludique.
- Organiser une rencontre annuelle des clubs Sport Adapté et licenciés Sport Adapté tir à l'arc inter-départements et/ou inter-régions.

Budget estimatif : 5000,00 €

Délai de réalisation prévu : 2020, 2021, 2022.

### **ACTION F3 : PERENNISATION DE LA FORMATION TIR A L'ARC ET ACTIVITE MOTRICE**

Encadrement des groupes hebdomadaires des foyers et accueil de jour (séances de 2 à 3h par groupe) avec entraîneur fédéral ou Brevet d'Etat.

Budget estimatif : 5000,00 €

Délai de réalisation prévu : 2020, 2021, 2022.

### **ACTION F4 : DEVELOPPEMENT DU HAUT NIVEAU SPORT ADAPTE TIR A L'ARC**

- Action F.4.1 /2020 ; mise en place (sous réserve d'un public suffisant) d'un championnat régional Sport Adapté : objectif valorisé sur le plan local cette catégorie sportive et permettre une prise de conscience collective sur la « faisabilité » de tels événements.
- Action F.4.2. : accompagner des archers en capacité de championnats dans les championnats de France et de Région ; l'objectif étant de les familiariser avec ce type de rencontres et d'ambiance.
- Action F.4.3. : organisation d'un championnat de France. Même contrainte et même objectif que l'organisation de championnats régionaux.
  - Cet objectif permet aussi de montrer au public et officiels régionaux et locaux la capacité de ces personnes à réaliser des performances sportives.

### **ACTION F5 : ACHAT DE MATERIELS SPECIFIQUES POUR FACILITER LA PRATIQUE DES ARCHERS HANDICAPES**

Détail du contenu de l'action :

Achat de matériel

Achat de matériel de blocage dorsal en fauteuil, canne repère, ....

Budget : 1 500€

Délai de réalisation prévu : en fonction des besoins et des handicaps





## Comment nous accompagner dans ce développement ?

Il existe deux moyens pour nous accompagner dans les différentes actions de développement de la compagnie :

- le sponsoring
- le mécénat



### LE SPONSORING

Le sponsoring : soutien matériel et/ou financier en vue d'en tirer un bénéfice direct, est assimilable à une opération de publicité. Les dépenses en sponsoring sont intégralement déductibles du résultat net.

Le sponsoring peut prendre la forme :

- **d'une aide financière** avec une participation pour le développement d'actions comme la prise en charge des frais de formation des bénévoles du club, l'aménagement et le développement de nos structures (ex terrain de parcours), la formation des licenciés à plusieurs disciplines du tir à l'arc, l'accompagnement des jeunes archers dans leur évolution sportive (ex achat matériel), le développement de la compétition par des entraînements spécifiques (ex formation par un brevet d'état),
- **d'une aide matérielle** pour l'entretien et le développement de nos infrastructures : peinture, matériel électrique, fournitures de bureau..., par l'apport de marchandises pouvant être utilisées comme des cadeaux....



### LE MECENAT

Le mécénat : soutien matériel et/ou financier sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, est assimilable à un don. Les dépenses en mécénat permettent des réductions d'impôts : 60% des sommes versées, avec pour plafond 0,5% du CA HT réalisé en France métropolitaine. Lorsque les dons excèdent ces limites (entreprises et particuliers), l'excédent est reporté successivement sur les 5 années suivantes.

La subvention sur projet : soutien matériel et/ou financier déterminé sur le coût d'un projet et nécessitant un contrôle à posteriori de l'action est assimilable à un don. Les dépenses en mécénat permettent des réductions d'impôts : 60% des sommes versées, avec pour plafond 0,5% du CA HT réalisé en France métropolitaine.

Lorsque les dons excèdent ces limites (entreprises et particuliers), l'excédent est reporté successivement sur les 5 années suivantes.





## QUELQUES RETOMBÉES MEDIATIQUES

Nous devons bien reconnaître que les retombées médiatiques des actions menées pour aider notre sport sont particulièrement faibles, si l'espoir de retombées se situe sur le plan National.

Les médias ignorent le tir à l'arc, comme d'autres sports, pour s'intéresser à des sports recevant une audience importante.

Les 75000 adhérents de la Fédération font pâles figures au regard de sports regroupant plusieurs centaines de milliers d'adhérents.

Sur le plan Régional et encore plus sur le plan local, il en est différemment.

Nos archers se déplacent dans toute la région BFC, mais également dans les régions limitrophes.

La cinquantaine d'archers et archères se déplaçant sur les concours et championnats sont une image véhiculant leurs partenaires tout au long de l'année dans un rayon moyen de 100 à 150km au pourtour de Mâcon.

Mais au-delà de ce calcul en termes de représentation, c'est en termes d'image que nous offrons un support marketing, par les valeurs de sociabilités, volontés, respect et engagement que nous véhiculons.

Nous vous offrons de vous associer à ces valeurs et à venir nous aider pour renforcer notre présence locale, régionale et demain..., Nationale !

